

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 avril 2024

---

VISANT À AMÉLIORER LE DÉPISTAGE DES TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT,  
L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES QUI EN SONT ATTEINTES ET LE RÉPIT DE  
LEURS PROCHES AIDANTS - (N° 2457)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 48

présenté par  
M. Christophe

-----

**ARTICLE 6**

À l'alinéa 10, substituer à la référence :

« L. 160-13 »

la référence :

« L. 160-14 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de correction d'une erreur matérielle.